Aide à la rédaction d'une demande de 1ère affectation

CGT ENFiP 2020

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex • Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63 • www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

STAGIAIRE C

- Le classement des demandes
- Le niveau d'affectation national
- Le niveau d'affectation local
- Le délai de séjour
- Les priorités
- Vous vous posez les questions, la CGT y répond !

Vos correspondants

• Gilles BAUDET
Elu en CAP Nationale C
06.79.39.08.29
gilles.baudet@dgfip.finances.gouv.fr

• Frédéric SCALBERT
Elu en CAP Nationale C
06.22.68.64.93
frederic.scalbert@dgfip.finances.gouv.fr

• Sebastien WEBER
Secrétaire National et
Suivi national ENFiP
06.61.31.47.75
sebastien.weber@dgfip.finances.gouv.fr

Cher-e collègue,

Tout d'abord nous tenons à vous féliciter pour votre réussite au concours commun de catégorie C.

En effet, vous êtes de plus en plus nombreux à tenter votre chance et la sélection est rude.

Dans les jours qui viennent, vous allez être appelés à rédiger votre demande de première affectation.

Ce guide a vocation à vous donner quelques conseils...

Pour autant, n'hésitez pas à contacter les élus de catégorie C de la CGT Finances Publiques qui sauront vous aider, vous conseiller et vous soutenir dans les démarches administratives inhérentes à votre arrivée à la DGFIP.

Nous vous souhaitons cordialement
à toutes et à tous la bienvenue
à la DGFiP

Tout au long de votre formation
et de votre carrière,
les militant-e-s et élu-e-s de la
CGT Finances Publiques
seront à votre disposition pour :

vous renseigner,

vous conseiller,

vous défendre...

Édito

La campagne de 1ere affectation des lauréats du concours de catégorie C qui se déroule actuellement est particulière à plus d'un titre. Elle risque d'être la dernière sous cette forme et se déroule dans un contexte de remise en cause sans précédent des conquis sociaux.

Le remplacement du système de retraite par répartition par un système par points induira la baisse des pensions pour tous les salariés du public comme du privé et le recul de l'âge de départ à la retraite. Le premier ministre à d'ores et déjà annoncé qu'il faudrait partir à 64 ans pour toucher une retraite sans malus… C'est ÇA le régime de retraite universelle voulu par MACRON !

La loi de transformation de la fonction publique dynamite le statut. Elle permet le recrutement de contractuels sur des missions pérennes et la mobilité interdirectionnelle/interministérielle. Elle acte la fin des Commissions Administratives Paritaires (CAP) en matière de mobilité et d'avancement et prévoit l'édiction de lignes directrices en terme de mobilité. Deux groupes de travail se sont déjà déroulés au ministère, les pistes avancées sont des plus inquiétantes : remise en cause des priorités de droit, de la règle de l'ancienneté administrative et introduction de durées minimales et maximales d'affectation sur poste. Les décrets sont votés et s'appliqueront dès 2020 !

Le ministre Darmanin par le biais d'une énième « réforme » de la DGFiP pudiquement appelée « Nouveau Réseau de Proximité » a décidé d'en finir avec notre administration, ses emplois, ses missions, son maillage territorial. Le NRP c'est la suppression de la quasi-totalité des trésoreries, la fusion massive des SIP, des SIE et des SPF.

C'est la majorité des résidences administratives qui vont être fermées ou délocalisées hors de grandes métropoles et le nombre d'emplois supprimés s'élève encore à plus de 4500 pour les 3 années à venir dont 1430 en 2020.

Pour accompagner cette réforme mortifère, l'administration doit affecter les agents au plus près des besoins tant fonctionnels que géographiques des directeurs locaux.

C'est pourquoi, comme pour 14 directions préfiguratrices l'an dernier, l'affectation nationale se fera désormais au département, terminé les affectations fines «Direction-Résidence/mission/structure».

Les changements de résidences et de services relèveront d'un mouvement local et le directeur pourra déroger aux règles pour nécessité de service. C'est un recul sans précédent, vous ne pourrez plus combiner mobilité géographique/fonctionnelle dans un même temps et l'administration pourra vous affecter de manière arbitraire.

Depuis le début de l'année 2019, la CGT Finances Publiques combat aux côtés des personnels contre le projet de NRP et la loi de transformation de la fonction publique. A l'heure ou nous écrivons ces lignes, nous sommes engagés dans un bras de fer avec le gouvernement pour exiger le retrait du projet de retraite par point.

La CGT se bat pour renforcer et pérenniser le système de retraite par répartition. Elle réaffirme que les services publics sont un bien commun à l'ensemble de la population et que leur renforcement contribue à réduire les inégalités.

Concernant le système de mutations/1ere affectation, La CGT finances Publiques ne renonce pas. Elle continuera à défendre une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et un délai de séjour d'un an entre 2 mutations.

La CGT Finances Publiques réaffirme que le droit à mutation pour convenance personnelle doit rester la règle.

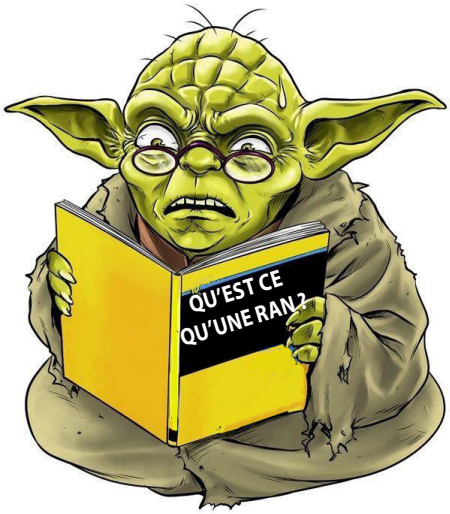

Les règles de 1ère affectation
des agents c stagiaires à la dgfip

Deux types de demandes peuvent se cumuler : les demandes « pour convenance personnelle » et les demandes « prioritaires ».

☞ **Attention :** si vous entrez dans le cadre vous permettant de bénéficier d'une priorité, il faut aussi demander des vœux en convenance personnelle car la priorité n'est pas absolue.

Le classement des demandes

L'affectation des stagiaires issus du concours commun de catégorie C interne et externe s'effectue dans le cadre d'un mouvement distinct du mouvement de mutation des titulaires de la DGFIP.

Le mouvement est élaboré en interclassant les rangs des deux concours interne et externe, en commençant par un lauréat du concours interne.

Le niveau d'affectation

À compter de cette année, l'affectation nationale au département concerne les mouvements des A (Inspecteurs), B et C sur emplois administratifs et sur emplois informatiques dans toutes les directions territoriales, nationales et spécialisées situées en métropole et dans les départements d'outre-mer à l'exception de la Guyane pour les A (Inspecteurs).

De fait, vous serez affectés dans le cadre du mouvement national sur une direction et un département sans plus de précision géographique (pas de Résidence), et sans précision fonctionnelle (pas de service) : DIRECTION - DEPARTEMENT – TOUT EMPLOI.

Pour les DIRCOFI (Direction interrégionnale de contrôle fiscal) vous devez désigner les départements d'implantation des services : ex DIRCOFI Centre-Ouest – INDRE ET LOIRE – TOUT EMPLOI.

Pour les DISI (Direction interrégionnale des services informatiques) vous devez désigner les départements d'implantation des services et la qualification : DISI Grand Est – MOSELLE - PAU.

Par la suite, vous devrez formuler des voeux pour obtenir une résidence et un service dans le cadre du mouvement local réalisé dans votre direction d'affectation.

Le délai de sejour

Depuis juin 2016, les agents en 1ère affectation sont tenus d'exercer leurs fonctions au sein de leur RAN de 1ère affectation pendant une durée minimale de 3 ans avant de pouvoir solliciter une mutation.

Cette durée minimale de séjour de 3 ans ne s'applique pas aux agents reconnus prioritaires afin de prendre en compte les situations personnelles. Dans ce cas, le délai de séjour au sein de leur 1ère affectation est de 1 an.

Ce qu'en pense la CGT

Par ce procédé, l'administration pense avoir trouvé la solution pour palier aux vacances d'emplois récurrentes en Région Ile de France.

C'est le constat de son incapacité récurrente à stabiliser les agents des Finances Publiques qui passe notamment par le développement d'une politique sociale qui permette aux agents de mieux vivre en région Ile de France.

Pour la CGT Finances Publique, la solution passe par le recrutement à hauteur des postes vacants en catégorie C et par le développement d'un parc de logements sociaux qui réponde aux attentes en matière de logement des agents en primo affectation.

Les Priorités

Il existe 3 types de priorités différentes : pour rapprochement, pour handicap et pour l'accès à un Département d'Outre Mer (DOM).

La priorité pour rapprochement

Des possibilités d'apports dans un département sont réservés aux agents titulaires et stagiaires reconnus prioritaires au titre du rapprochement.

Vous bénéficiez d'une priorité pour vous rapprocher de votre :

- Conjoint-e marié-e, pacsé-e, ou concubin-e ;
- Des enfants confiés à la garde de votre ex-conjoint-e ou ex-concubin-e en cas de divorce ou de séparation ;
- D'un soutien de famille [1] susceptible de vous apporter une aide matérielle et morale si vous êtes divorcé-e ou séparé-e, seul-e avec un ou plusieurs enfants à charge.

[1] limité aux ascendant-e-s ou descendant-e-s de l'agent-e, aux ascendant-e-s de l'enfant à charge ou aux frères et soeurs de l'agent-e.

Vous devez exercer la priorité :

- Sur le département d'exercice de la profession du conjoint, ou sur le département de résidence (qui doit être limitrophe du département d'exercice de la profession du conjoint) pour le rapprochement de conjoint-e marié-e, pacsé-e, ou concubin-e ;
- Sur le département du lieu de scolarisation de l'enfant dont l'ex conjoint à la charge ;
- Sur le département du lieu de résidence du soutien de famille.

La priorité pour handicap

Si vous ou votre enfant êtes en situation de handicap vous pouvez bénéficier de la priorité.

Vous ou votre enfant devez être titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une CMI (Carte Mobilité Inclusion) comportant la mention « invalidité ».

La priorité pour handicap ne s'applique qu'à un seul département.

Cette priorité donne lieu à mutation après examen par l'administration.

VOUS DEVEZ JUSTIFIER D'UN LIEN AVEC LE DÉPARTEMENT DEMANDÉ :

- **soit un lien familial ou contextuel :** vous devez produire un courrier expliquant ce lien et présenter toute pièce justificative que vous pouvez fournir à l'appui.
- **soit un lien médical :** vous devez présenter un certificat médical de l'établissement de soin dans lequel vous êtes suivi ou qui atteste du lien médical entre le handicap et le département demandé.

La priorité pour l'accès à un DOM

Elle porte sur les 5 départements d'Outre-Mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion.

Plusieurs critères sont pris en considération par l'administration pour estimer que vous possédez des attaches familiales et matérielles dans le département d'outre-mer sollicité.

Il faut remplir au moins 2 conditions sur les 5. Dans ce cas, votre demande fera l'objet « d'un examen attentif au titre des situations individuelles et familiales particulières » pour le DOM concerné.

LES CRITÈRES PERMETTANT D'APPRÉCIER LA PROXIMITÉ D'UN AGENT AVEC UN DOM :

- **Le domicile d'un parent proche :** il s'agit du domicile d'au moins un parent proche de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin) : père, mère, grands-parents, enfant.
- **L'assujettissement à la taxe d'habitation** de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin) depuis au moins 3 ans.
- **Le lieu de scolarité ou d'études :** il convient que l'agent ait suivi, à partir de l'âge de 6 ans, au moins 5 ans de scolarité et/ou d'études supérieures.
- **Le lieu de naissance :** il s'agit du lieu de naissance de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin).
- **Le domicile de l'agent :** il convient que l'agent justifie de l'établissement de son domicile dans le DOM concerné avant son entrée à la DGFIP. En cas de promotion, la situation est appréciée à la date de la nomination dans le corps.

Conseils pratiques
pour rédiger sa demande

Votre demande de mutation peut comporter autant de voeux que vous souhaitez.

Vos vœux doivent être classés par ordre décroissant de préférence (on met en premier le vœux qu'on souhaite vraiment obtenir…).

En pratique, vous ne devez surtout pas vous limiter à demander votre département d'origine au risque de vous retrouvez affecté d'office dans un département que vous n'auriez pas demandé et qui vous mettrait en difficulté.

C'est pourquoi, vous devrez très certainement formuler des vœux en région parisienne, car une majorité d'entre vous serez affectés sur la région île de France.

Il est plus « confortable » d'être affecté auprès d'une grande gare parisienne qui dessert sa région d'origine qu'a l'autre bout de la France…

A titre indicatif, Vous trouverez page suivante un exemple de demande pour le département du Loiret, y compris en rapprochement.

☞ **Attention : des services de plusieurs directions peuvent être implantés sur un même département.**

Exemple **:** sur le département du Loiret, il existe des services de 4 directions différentes : la DRFIP 45, la DIRCOFI Ouest, la Disi Ile-de-France et la DNEF.

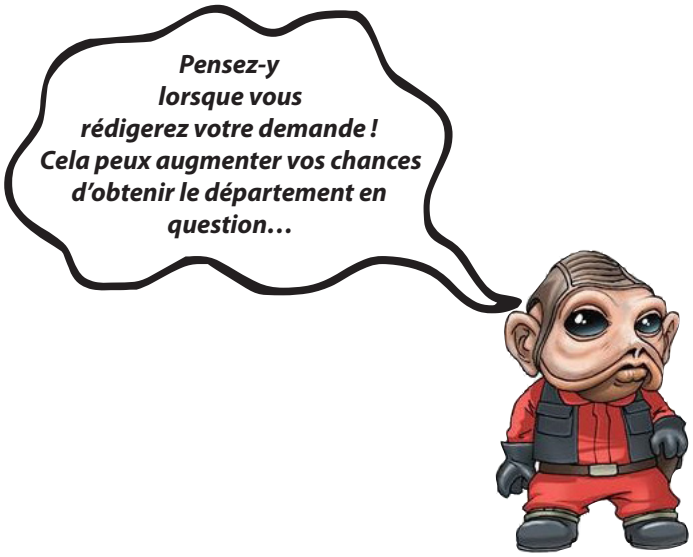

PENSEZ-Y

- **Confiez le double de votre fiche de vœux aux élus de la CGT Finances Publiques. Indiquez un numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre rapidement (portable).**
- Afin d'optimiser vos chances d'accéder à un département, pensez à demander toutes les directions et structures proposées.
- Joignez systématiquement tous les justificatifs de votre situation.

Comment formaliser le voeu de rapprochement :

- ☞ **Sur l'imprimé 157 - SD ;**
- ☞ Cadre 3 : indiquer
- ☞ Le type de rapprochement ;
- ☞ Le département de rapprochement ;
- ☞ La résidence de rapprochement ;
- ☞ **Sur l'imprimé 157 - I - SD formaliser le voeu.**

DDFiP / DRFiP sans résidence rapprochement.

Ne pas oublier de joindre les justificatifs vous permettant de bénéficier de la priorité.

157 - SD

Direction générale des finances publiques
Service des Ressources Humaines
Sous-Direction de la Gestion des
Personnels et des Parcours Professionnels
Bureau RH 2A – Pôle C
Télédoc 826

DEMANDE DE PREMIERE AFFECTATION

Candidat admis au concours d'agent administratif des finances publiques
Concours 2017 - Année 2018

Rang de classement au concours	Réservé administration
292	

1 INFORMATIONS AGENT

Nom de famille :
Nom d'usage :
Prénom :
Situation de famille :
Département de naissance :
Nombre d'enfants à charge :
Date de naissance :
Profession du conjoint :
Adresse : Numéro : Voie ou rue :
Code postal : Commune du domicile :
Contact : Téléphone : Adresse messagerie : courrier-web@hotmail.fr

2 INFORMATIONS CANDIDATURE

Direction de candidature :
Type de concours :
Pour les agents déjà en fonction à la DGFIP :
N° DGFIP : Grade : Affectation actuelle :

3 PRIORITÉS DEMANDÉES - Je demande le bénéfice des priorités suivantes :

a. Priorité pour rapprochement (un seul choix possible) de conjoint
au département de Loiret
b. Priorité pour soins à enfant atteint d'une invalidité à la résidence de :
c. Priorité pour agent handicapé à la résidence de :
d. Affectation dans un DOM

4 QUALIFICATION POUR UN EMPLOI DE SECRÉTARIAT A LA DIRECTION GÉNÉRALE

Pratiquez-vous habituellement le traitement de texte ? OUI
Formation suivie dans cette spécialité : formation bureautique pack office

5 DEMANDE LIÉE (avec un(e) autre lauréat(e) appelé(e) à la même date)

Nom : Prénom : Rang :

6 DATE

À le

7 RÉSERVÉ ADMINISTRATION

157-I-SD

DEMANDE D'AFFECTATION
Intercalaire n° 1/31 Code de direction :

Nom de famille :
Nom d'usage :
Prénom :

Affectations sollicitées dans l'ordre décroissant des préférences

Choix	Code Direction	Libellé de la direction	Département	Missions / Structures
1	450	DRFiP Loiret	Loiret	Rapprochement
2	450	DRFiP Loiret	Loiret	Tout emploi
3	R45	DiRCOFi Ouest	Loiret	Tout emploi
4	D77	DiSi Ile-de-France	Loiret	Tout emploi
5	A40	DNEF	Loiret	Tout emploi
6				
7				
8				
9				

Le mouvement d'affecation locale

Principe d'affectation

Vous devez formuler votre demande sur l'application ALOA.

Vous pouvez exprimer des voeux prioritaires et des voeux non prioritaires, le nombre de voeux est illimité et vous classez vos voeux dans l'ordre de vos préférences, les voeux prioritaires ne sont pas nécessairement en tête de votre demande.

Le classement des demandes

Le classement des demandes de mutations formulées dans le mouvement local de votre catégorie s'effectue sur la base de l'ancienneté administrative connue au 31 décembre de l'année précédant le mouvement.

Pour les stagiaires, comme pour l'affectation nationale, vous êtes classés au rang de sortie au concours.

La hiérarchisation des priorités

Les voeux de mutation sont répartis en deux groupes : ceux formulés par les agents de la direction et ceux formulés par les agents arrivant d'une autre direction. Les voeux de mutation des agents internes à la direction sont classés avant les voeux formulés par les nouveaux arrivants.

La priorité pour handicap (priorité absolue) prime toutes les autres priorités qu'elles soient demandées par les agents de la direction ou par les nouveaux arrivants.

Les voeux non prioritaires formulés par les agents de la direction sont classés après les voeux prioritaires.

Dans le groupe des voeux formulés par les nouveaux arrivants, les voeux prioritaires pour rapprochement familial sont classés avant les voeux non prioritaires.

La prise en compte dans le mouvement local des priorités pour handicap et rapprochement familial

I. La priorité pour agent en situation de handicap ou pour enfant en situation de handicap

Elle porte sur la commune comportant des services la plus proche du lieu sur lequel l'agent fait valoir sa priorité (lien familial ou contextuel, lien médical).

Il s'agit d'une priorité absolue. Si vous bénéficiez de la priorité handicap, vous obtenez donc une mutation sur un service de la commune même en l'absence de poste vacant.

Les conditions à remplir sont les mêmes qu'au niveau national (voir page 9).

II. La priorité pour rapprochement familial

Au niveau local, l'octroi de la priorité implique que les deux conjoints exercent leur activité professionnelle dans des communes différentes.

La priorité porte sur la commune du fait générateur de la priorité (lieu de travail du conjoint, domicile familial, domicile du soutien de famille…) qui comporte des services ou, à défaut, sur la commune la plus proche.

Bulletin d'adhésion

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... **N° DGFiP** : .....

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom : .....

Service : .....

Adresse : entrée - bâtiment - résidence : .....

N° : ..... **type et voie** : .....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom : .....

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence : .....

.....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail personnel : .....

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

❑ **NVO** (hebdo d'actualité) ❑ **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens)

❑ **VIE NOUVELLE** (journal des retraités)

Date : ...../...../..... Signature :

MONTANT DE L'ADHÉSION : ❑ AAFiP Stagiaire : 48 €

www.financespubliques.cgt.frhCourriels : cgt@dgfip.finances.gouv.frhdgfip@cgt.fr
● Tél : 01.55.82.80.80 ● Fax : 01.48.70.71.63
Salle CAP nationales : Tél : 01.55.82.80.72 / 8073 / 8074 / 8075